

Rapport sur le préavis 12/2019

Demande de crédit pour la réfection de la route communale « Gérignoz – Les Allognis »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le jeudi 22 août 2019 à 20h30 en salle de Municipalité. Elle était composée de Mmes Yvonne Wespi (première membre, en remplacement de M. Pierre-Alain Gorgé, et rapporteure) et Bernadette Rochat-Henchoz, et de MM. John Bertholet, Benjamin Morier (en remplacement de Didier Morier) et Matthieu Morier. Elle a entendu M. Eric Grandjean, Syndic, Mme Nicole Schnegg, Municipale, et M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux.

La soussignée ouvre la séance en remerciant chacune et chacun de sa présence et donne la parole à la délégation municipale pour la présentation du préavis. D'entrée, Mme Nicole Schnegg relève l'importance du secteur de route du revers desservant entre Gérignoz et les Allognis plusieurs fermes et des habitations ; cette route est aussi fort appréciée en tant que piste cyclable ainsi que des nombreux piétons qui l'empruntent. La route est en mauvais état et les bas-côtés sont abîmés. Dans le cadre des améliorations foncières, sa réfection peut bénéficier d'un subventionnement s'élevant à 86 % des coûts. Elle passe ensuite la parole à M. Roland Oguey pour les explications détaillées du préavis.

Cette route AF, considérée comme 100 % agricole, date de 1974. Elle a donc 45 ans. Elle a été reconnue en 2012 par les services des améliorations foncières du Canton de Vaud et de la Confédération. Une analyse a été réalisée au niveau de la portance de la route : les résultats montrent une éventuelle possibilité d'économie de coûts. En effet, on pourrait en grande partie conserver la chaussée actuelle, y placer des géogrilles (avec armatures) et poser une couche de revêtement. Seuls certains secteurs, dont la portance est mauvaise, nécessiteraient une creuse en profondeur. Plusieurs ouvrages d'art nécessitent également une réfection importante : un mur en aval et deux passages de ruisseaux sont à refaire. Le principal problème de cette route est l'eau de surface : celle-ci s'accumule dans la chaussée et pénètre dans le coffre par fissure.

Les travaux consisteront donc à modifier le profil de la route (en particulier sur la zone très plate au départ de Gérignoz) et de réaliser une chemise de drainage d'une profondeur de 80 à 100 cm sur la partie amont de la route, dans le but de ramener les eaux directement à la rivière.

Pour rappel, les routes AF ont été financées par des syndicats au moment de leur construction, puis remises aux communes par la suite. Ces dernières doivent donc les entretenir et sont aidées par des subventions AF cantonales et fédérales pour cela. Lorsqu'une route est considérée à vocation 100 % agricole, la commune perçoit les subventions les plus élevées (comme c'est le cas pour ce préavis). Si la vocation agricole est inférieure à 100 %, les subventions diminuent en conséquence. D'autre part, le coût de réfection d'une route AF est plafonné à Fr. 850.00/mètre. Si ce montant est dépassé pour x raisons, on sort du domaine du subventionnable.

La procédure pour l'obtention de subventions AF est la suivante :

- 1) la Municipalité sollicite une demande auprès des AF en l'appuyant d'un dossier et d'une argumentation
- 2) le dossier est soumis à une expertise fédérale
- 3) suite à cela, décision de subventionnement ou non.

Au début des années 2000, d'entente avec les AF, des cartes sectorielles relatives aux routes AF ont été établies sur l'ensemble du territoire communal. Réalisées avec l'aide de bureaux professionnels, elles font l'inventaire et l'analyse de l'ensemble des routes AF et montrent les intentions de la commune concernant la réfection de ces secteurs routiers. Pour les tronçons indiqués en rouge, une expertise AF peut être sollicitée, moyennant travaux préparatoires à livrer par la commune. Quant aux routes indiquées en bleu, leur réfection n'est pas encore d'actualité (à moins de dommages importants liés à des intempéries).

La commune s'est dotée depuis ce moment-là d'un programme de réfection des routes AF, réactualisé deux fois par année. Le programme actuel planifie les travaux jusqu'en 2025 (ces projets se retrouvent dans le plan d'investissements d'année en année).

Si ce préavis est accepté, le dossier sera finalisé et les travaux mis en soumission, ensuite de quoi les AF se détermineront sur la base des soumissions.

Les questions des commissaires ayant trouvé réponses au fur et à mesure de la présentation, la séance se termine sur une brève discussion principalement liée aux craintes relatives à la dette communale. Au vu de l'importante subvention à recevoir dans le cadre de ce préavis, la dette communale – qui soit dit en passant peut aussi être mise en lieu avec la dimension de notre commune – ne devrait pas être un frein. Quant au système péréquatif, il devrait également être revu prochainement. Et finalement, cette réfection importante d'une route permet aussi de diminuer les frais d'entretien.

Conclusion

A l'issue de la discussion, c'est à l'unanimité que les membres que la commission s'expriment en faveur du préavis 12/2019 et vous proposent de l'accepter tel que présenté.

Yvonne Wespi
Présidente/Rapporteure